

REGLEMENT PARTICULIER

HOPPELAND RALLY

18-19 Octobre 2013

COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC Coef 3. Challenge Indice de Performance Rallye VHC.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent règlement Particulier seront annoncées uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

PROGRAMME - HORAIRES

Dates	Horaires	Activités	Lieux
Lundi 19 aout	12 ^h 00	Parution du règlement Ouvertures des engagements	Website
Lundi 7 octobre	24 ^h 00	Clôture des engagements.	Secrétariat
Jeudi 10 octobre	20 ^h 00	Publication de la liste des engagés, des horaires de convocations aux vérifications administratives et techniques.	Website
Dimanche 13 oct.	9 ^h 00-13 ^h 00 10 ^h 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire Ouverture des reconnaissances (art.6.2)	Café-Boucherie
Vendredi 18 oct.	8 ^h 00-13 ^h 00 9 ^h 00 17 ^h 00-21 ^h 00 17 ^h 30-21 ^h 30 17 ^h 30-22 ^h 30 19 ^h 30 20 ^h 30 22 ^h 00 22 ^h 15	Mise à disposition du carnet d'itinéraire Ouverture des reconnaissances (art.6.2) Vérifications administratives. Vérifications techniques. Mise en parc fermé de départ (Voir Road-book). 1 ^{ère} réunion du Collège des commissaires sportifs. Réunion des Directeurs de Course Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ. Publication des Heures et ordre des départs.	Café-Boucherie Chapiteau Ets Darrou Boeschepe P.C P.C P.C P.C
Samedi 19 oct.	9 ^h 30 20 ^h 00 30' après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH Aussitôt après l'arrivée 21 ^h 30	Départ du Rallye Arrivée du Rallye Publication du classement provisoire Vérifications techniques complémentaires Remise des prix	Boeschepe Podium P.C Ets Darrou Podium

Lever et coucher du soleil

Vendredi 18 Octobre	Lever : 08 ^h 15	Coucher : 18 ^h 49
Samedi 19 Octobre	Lever : 08 ^h 17	Coucher : 18 ^h 47

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Nord de la France organise en qualité d'organisateur administratif, en collaboration avec l'Association Copilote au Féminin – Ecurie Hoppeland en qualité d'organisateur technique, un rallye national historique (ENPEA) dénommé :

2^e LAS VEGAS Hoppeland Rally

L'épreuve sera doublée par un rallye de Régularité Historique Sportif (V.H.R.S) dénommé :

2^e Las Vegas Hoppeland Rally Legend

L'épreuve sera doublée par une Démonstration Historique dénommée :

1^e Las Vegas Hoppeland Festival

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 248 en date du 23/09/2013

Organisateur technique

Nom :	Association Copilote au Féminin – Ecurie Hoppeland
Présidente de l'association:	Solene VANNOORENBERGHE (0106-152951)
Président du comité d'organisation	Bruno BRISSART
Trésorier	Christophe COPPENS
Secrétaire	Solene VANNOORENBERGHE
Membres	Sophie COPPENS, Thomas COUSTENOBLE, Pascal FIOEN, Eric INGELAERE, Karine INGELAERE, Thomas INGELAERE, Philippe LEFEBVRE, Séverine LEFEBVRE, Paul-André LHEUREUX.
Secrétariat du Rallye, Adresse :	45 Rue des Mésanges – 59114 Saint Sylvestre Cappel
Téléphone :	(0033) (0)6 86 42 14 38
E-Mail - Website :	hoppelandrally@orange.fr - www.hoppelandrally.com

Emplacements et coordonnées des principaux lieux

Distribution du Road book et du Matériel - Dimanche 13 octobre de 9 ^h 00 à 13 ^h 30. - Vendredi 18 octobre de 9 ^h 00 à 13 ^h 00.	Café-Boucherie « Au Cœur des Monts » 245, rue du Mont des Cats 59270 Godewaersvelde GPS N 50° 47' 28.94" / E 2° 38' 40.68"
Vérifications administratives	Chapiteau Espace de Loisirs 59270 Godewaersvelde GPS N 50° 47' 36.04" / E 2° 38' 43.72"
PC Course – Rally HQ Collège des Commissaires Sportifs Salle de Presse Affichage officiel Permanence pendant le rallye Accueil des officiels - Vendredi 18 octobre de 16 ^h 00 à 22 ^h 00 - Samedi 19 octobre de 7 ^h 00 à 12 ^h 00	Ecole Municipale Jean Rostand 131 Rue de Callicanes 59270 Godewaersvelde GPS N 50° 47' 42.72" / E 2° 38' 33.53"
Vérifications techniques Vérifications finales	Ets Serres DARROU 521 Route de Boeschepe 59270 Godewaersvelde GPS N 50° 47' 53.27" / E 2° 38' 52.19"
Parc d'Assistance - Podium	Espace de Loisirs 59270 Godewaersvelde GPS N 50° 47' 36.04" / E 2° 38' 43.72"
Parc Fermé / Parc de Départ	Parking du Moulin de l'Ingratitude 59299 Boeschepe GPS N 50° 48' 08.64" / E 2° 41' 15.18"

1.1P. OFFICIELS
ASA LICENCES

Collège des Commissaires Sportifs :		
Président	Clément MASCLEF	0106 9632
Membre	Patrick CARON	0114 67102
Membre	Noel DEBERDT	RACB 1269
Directeur de Course :	Jean Marc ROGER	0114 3257
Directeur de Course Adjoint :	Patrick PERRIN	0112 6678
Adjoints à la direction de course (PC) :	Eugene CITERNE	0114 10415
	Etienne MORIN	1309 44055
	Johan TAFFIN	RACB528
Adjoints à la direction de course (ES) :	Olivier GARROU	0102 4310
	Patrick JOVE	0203 128187
	Annick NARGUET	0101 1585
Adjoint à la direction de course (Regroup) :	Anne Catherine VIEHE	0106 11415
Voiture Organisation :	Philippe AGOSTINIS	0102 1270
	Aurélie FERNANDES	0102 6743
Voitures Info-Sono :	Philippe TAVIAUX	0106 31146
	Alain NICOLE	0112 5007
Voiture Tricolore :	Michael LACHERE	0112 58237
	Jean Pierre LACROIX	0112 3474
Voiture « Autorités » :	Bruno BRISSART	
	Thomas INGELAERE	
Voiture Damier :	Philippe LEFEBVRE	0102 5776
Adjoint aux vérifications administratives :	Eugene CITERNE	0114 10415
Chargés des relations avec les concurrents :		
Responsable	Martine PICHELIN	0111 18416
	Joost DEMEESTERE	RACB118
Responsable Revival	Boudewijn BAERTSOEN	RACB2288
Juges de faits :	En cours	
	En cours	
Médecin Chef :	Rachid DRIS	0102 135484
Commissaires Techniques :		
Responsables	Bernard 'Gorduche' POTTIER	0112 5010
	Philippe HELLIN	RACB1732
Adjoints	Alain LHEUREUX	0112 4031
	Laurent BRAURE	0112 196163
	Fabien CORREIA DA COSTA	0111 212454
	Francois GODET	0112 173824
	André FONTAINE	0106 27562
Secrétaire	Francine GODET	0112 197063
Coordinateurs de l'organisation :	Bruno BRISSART	0106 1718
	Christophe COPPENS	0106 154282
Chargé des relations avec la presse :	Gilles GUILLON	
Speakers	Francis CUISIN	0108 21773
	Jean Paul KLINKERS	
Relations et accueils des commissaires :	Séverine LEFEBVRE	0102 40930
Responsable du matériel :	Paul André LHEUREUX	0106 5800
Informatique & classements :	Jean Philippe BACQ	0102 5147
Transmission radio :	Sébastien DUFRESNES	

Mesdames et Messieurs les Commissaires des Associations Sportives Automobiles affiliées à la F.F.S.A et au R.A.C.B.

1.2.P. ELIGIBILITE

Le **2^e Las Vegas Hoppeland Rally** compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes Véhicule Historique de Compétition 2014 Coefficient 3.
- Le Challenge Indice de Performance Rallye VHC.
- Le Challenge Mille Miles.

1.3.P. VERIFICATIONS

a) Vérifications administratives

Les équipages engagés devront consulter l'heure à laquelle ils doivent se présenter aux vérifications administratives sur le site internet du rallye (www.hoppelandrally.com) à partir du lundi 14 octobre 2013.

Aucune convocation ne sera envoyée par la Poste

Elles sont obligatoires et auront lieu suivant l'heure de convocation au **Chapiteau**, Espace de Loisirs à Godewaersvelde, le vendredi 18 octobre 2013 de 17^h00 à 21^h00 pour tous les pilotes.

b) Vérifications techniques

Elles sont obligatoires et auront lieu suivant l'heure de convocation aux **Ets Serres Darrou** 521 Route de Boeschepe à Godewaersvelde le vendredi 18 octobre 2013 de 17^h30 à 21^h30 pour tous les pilotes.

c) Vérifications techniques finales

Elles auront lieu immédiatement après l'arrivée selon les instructions données par les officiels. Le cout de la main-d'œuvre est fixé à 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

2.1.2P. Toute Les véhicules de reconnaissance et d'assistance même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule et entière responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **2^e Las Vegas Hoppeland Rally** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement téléchargeable sur le site du rallye (www.hoppelandrally.com) dûment complétée, **avant le lundi 7 octobre 2013 à minuit** (cachet de la poste faisant foi).

Suivant l'Article 18 du Code Sportif International de la FIA, les concurrents, pilotes et copilotes qui désirent prendre part dans une compétition nationale organisée à l'étranger doivent obtenir l'autorisation préalable de leur ASN.

3.1.10P. Le nombre maximum de partants est fixé à **50** voitures, toutefois ce nombre limité à **90** pourra évoluer en fonction du nombre de partants dans le rallye VHRS.

Si à la date du 7 octobre 2013, le nombre total des engagés est inférieur à **40**, le comité d'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'épreuve.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés à :

- ▶ **400 Euros**
- ▶ **800 Euros** en cas de refus de la publicité optionnelle de l'organisateur.

Chèques à libeller à l'ordre de l'**Association Copilote au Féminin**. Ils seront encaissés le mardi 8 octobre.

INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE PAIEMENT

Virement (justificatif d'exécution obligatoire) au nom de **Copilote au Féminin**

Banque : Crédit du Nord - Steenvoorde

R.I.B : 30076 02863 23437200200 88

I.B.A.N : FR76 3007 6028 6323 4372 0020 088

B.I.C : SWIFT BIC NORDFRPP

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

Les organisateurs rembourseront les droits d'engagements, moins 30€ pour "Frais Administratifs", à tout concurrent, notifiant par écrit ou par mail, son forfait **avant le 18 octobre 2013 à 17h00**. Le remboursement sera effectué dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2P. EQUIPAGES

3.2.5P. Sous peine d'exclusion, les combinaisons ignifugées homologuées, les casques (et systèmes de retenue des casques homologués pour les **Périodes I et J1**) sont obligatoires pour les membres de l'équipage, ainsi que le port de gants ininflammables pour le pilote. Les sous-vêtements ignifugés sont recommandés. Les vêtements et chaussettes synthétiques ou acryliques, ainsi que les chaussures synthétiques ou caoutchouc sont interdits

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée.

3.3P. ORDRE DE DEPART DES RALLYES

Section 1 : VHS (Legend) – VHC (Historic/Classic) avec un intervalle de 0h10 entre les 2 rallyes.

Sections 2 à 4 : VHC (Historic/Classic) – VHS (Legend) avec un intervalle de 0h10 entre les 2 rallyes.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

4.1.1P. Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA pour les périodes E, F, G, G1, G2, H1, H2, I et J1 possédant un Passeport Technique Historique FIA International (PTH) ou un Passeport Technique Historique FFSA National (PTN).

Les voitures sont réparties en 4 catégories :

Catégorie 1 : 1 et 1S - Voitures homologuées entre le 1/1/1947 et le 31/12/1969

Catégorie 2 : 2 et 2S - Voitures homologuées entre le 1/1/1970 et le 31/12/1975

Catégorie 3 : 3 et 3S - Voitures homologuées entre le 1/1/1976 et le 31/12/1981

Catégorie 4 : 4 et 4S - Voitures homologuées entre le 1/1/1982 et le 31/12/1985

4.1.2P. Sont aussi autorisées les voitures de rallye **Classic** de compétition.

Documents obligatoires :

- le Passeport technique 3 volets FFSA, délivré par un commissaire technique qualifié VH,

Sont aussi autorisées les voitures de rallye admises au Championnat de Belgique des Rallyes Historiques ou admises au MSA British Historic Rally Championship.

Documents obligatoires :

- le Passeport Technique National Historic délivré par le RACB (PTN RACB)

- le Passeport Technique National Historic délivré par le RAC MSA (MSA HRVIF)

Les voitures sont réparties en 1 catégorie :

Catégorie 5 : CLASSIC

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance n'est autorisée que dans le parc d'assistance prévus à Godewaersvelde. Le stationnement dans des lieux non prévus sera considéré comme de l'assistance interdite.

La distance maximum entre deux parcs d'assistance sera de 107km environ dont 32km d'Épreuves Spéciales. Tout ravitaillement est interdit sur les secteurs de liaison.

Chaque concurrent recevra lors des vérifications une plaque d'assistance gratuite permettant l'accès aux parcs d'assistance.

L'entrée au parc d'assistance ne pourra se faire qu'à partir de 8^h00 le vendredi 18 octobre et les emplacements devront être libérés pour le dimanche 20 octobre à 9^h00.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser les emplacements propres.

Les concurrents sont responsables du comportement de leurs équipes d'assistance et des accompagnants.

4.3.5P. Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise.

- La surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **2^e Las Vegas Hoppeland Rally** représente un parcours de 346,69 Km.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 96,48 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1.4.7	MADAME BINTJE	12,22 km
ES 2.5.8	SYLVESTRE LE MENESTREL	6,57 km
ES 3.6.9	JEANNOT LE BOULANGER	13,37 km

Particularités :

Pour les E.S se déroulant sous forme de boucles, en cas de non respect du nombre de tour prévu, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Plus du nombre de tours prévu : temps réellement réalisé.
- Moins du nombre de tours prévu : plus mauvais temps réalisé par l'ensemble des concurrents dans des conditions normales augmenté d'une pénalité de 30 secondes.

Un concurrent plus rapide doit dépasser la voiture qui le précède en tenant compte des conditions particulières du terrain. Tout concurrent, sur le point d'être doublé, doit largement laisser le passage dès que le profil de la route le permet.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. Les reconnaissances ne pourront se faire que dans le cadre des horaires ci-dessous.

1^{ere} Session	Dimanche 13 octobre 2013	10h00 à 18h00	ES 1.2.3
2^{eme} Session	Vendredi 18 octobre 2013	9h00 à 18h00	ES 1.2.3

Les road book sont à retirer à

Café-Boucherie « Au Cœur des Monts »

245, rue du Mont des Cats 59270 Godewaersvelde

GPS N 50° 47' 28.94" / E 2° 38' 40.68"

- Le dimanche 13 octobre 2013 de 9^h00 à 13^h30.
- Le vendredi 18 octobre 2013 de 9^h00 à 13^h00.

Aucun road-book ne sera envoyé par la Poste.

- 6.2.6P.** Nombre de passages.
Trois (3) passages maximum sont autorisés.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

A l'issue des vérifications techniques, les voitures seront réunies dans un parc de départ **obligatoire** selon un horaire de convocation individuelle. (Voir Road-Book).

Parking « Moulin de l'Ingratitude »
59299 Boeschepe
GPS N 50° 48' 08.64" / E 2° 41' 15.18"

Horaire d'ouvertures : Vendredi 18 octobre de 17h30 à 22h30.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P.

- Les signes distinctifs des Commissaires sont :
- Commissaire de route : Chasubles identifiées
 - Autres officiels : Chasubles identifiées de couleurs différentes suivant la fonction

7.3P. CONTROLES DE PASSAGE (CP) - CONTROLES HORAIRES (CH) - MISE HORS COURSE

7.3.1P. Contrôles de passage

A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser le carnet de bord dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage.

L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalité de **300 secondes**.

Les contrôles de passage sur l'itinéraire seront tenus secrets et ne seront donc pas signalés dans le road-book.

7.5.17P. Sécurité des concurrents

7.5.17.1P. Déclaration d'abandon : Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, est tenu d'en informer immédiatement le P.C en appelant le numéro de téléphone suivant :

03 21 81 56 68

Une pénalité pourra être infligée par le collège des commissaires sportifs pour non respect de cette obligation

7.5.17.3P. Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc), ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course, à évacuer des voitures de concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas cotés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi sept classements :

- 1 classement général pour les catégories 1 à 4 confondues,
- 1 classement pour les catégories 1 et 1S confondues,
- 1 classement pour les catégories 2 et 2S confondues,
- 1 classement pour les catégories 3 et 3S confondues,
- 1 classement pour les catégories 4 et 4S confondues,
- 1 classement pour la catégorie 5 Classic,
- 1 classement Indice de Performance.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. PRIX EN ESPECES

Non applicable.

10.2P. COUPES

De nombreuses coupes seront distribuées.

10.3P. REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera au Chapiteau, Espace de loisirs à Godewaersvelde le samedi 19 octobre à partir de 21h30.

REGLEMENT PARTICULIER
 **HOPPELAND RALLY Legend (VHRS)**
18-19 Octobre 2013

Le **Las Vegas HOPPELAND RALLY Legend** reprend l'intégralité de la réglementation du **Las Vegas HOPPELAND RALLY** à l'exception des articles précisés dans le présent règlement particulier (pour les articles communs aux 2 Rallyes se reporter aux pages précédentes).

PROGRAMME - HORAIRES

Idem Rallye VHC sauf

Le **Las Vegas HOPPELAND RALLY Legend** partira 10 minutes avant le **Las Vegas HOPPELAND RALLY** pour la section 1.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

- 1.2P. ELIGIBILITE**
Non applicable.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

- 3.1.3P.** Est admise toute personne physique ou morale, titulaire d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours ou d'un titre de participation délivré pour l'épreuve considérée.

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de moyenne choisie, pour la totalité du rallye : « Haute, Intermédiaire, Basse ».

Seuls les équipages à bord de voitures antérieures à 1966 ou de cylindrées inférieures à 1300 cm³, pourront choisir, à l'engagement et pour toute la durée du rallye, l'option de vitesse moyenne basse.

Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence pourront obtenir auprès de l'organisation, lors des vérifications administratives, un titre de participation Régularité, valable pour ce seul rallye, au prix de 60€, après avoir fourni un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport automobile.

- 3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **Las Vegas HOPPELAND RALLY Legend** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement téléchargeable sur le site du rallye (www.hoppelandrally.com) dûment complétée, **avant le lundi 7 octobre 2013 à minuit** (cachet de la poste faisant foi).

- 3.1.10P.** Le nombre maximum de partants est fixé à 35 voitures toutefois ce nombre limité à 90 pourra évoluer en fonction du nombre de partants dans le rallye VHC/Classic.

- 3.1.11P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- ▶ **380 Euros** y compris un buffet à l'arrivée de la section 1 pour le pilote et le copilote
- ▶ **760 Euros** en cas de refus de la publicité optionnelle de l'organisateur.

3.3P. ORDRE DE DEPART DES RALLYES

- Section 1** : VHRS (Legend) – VHC (Historic/Classic) avec un intervalle de 0h10 entre les 2 rallyes.
Sections 2 à 4 : VHC (Historic/Classic) – VHRS (Legend) avec un intervalle de 0h10 entre les 2 rallyes.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

- 4.1.1P.** Sont autorisées les catégories suivantes :

1. Catégorie Régularité Historique : voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31 décembre 1985

2. Catégorie Régularité Prestige : voitures de Grand-Tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière à partir du 1 janvier 1986 **ayant un intérêt historique.**

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à « l'esprit » et à « l'aspect » de la période donnée.

Tout pilote qui voudrait inscrire une voiture à ce rallye doit s'assurer que, à la date des vérifications techniques et pour toute la durée du rallye, sa voiture est conforme à la législation routière ainsi qu'à la classification des périodes telles que définies dans l'annexe K du code sportif international.

Un extincteur et un triangle de signalisation avec des gilets sont obligatoires.

Lors des tests de régularité, pour le concurrent ayant choisi la catégorie « **moyenne haute** », les arceaux de sécurité et les harnais seront **OBLIGATOIRES**. De plus les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.

4.1.2P. Equipements :

Partant du principe qu'il ne faut pas interdire ce que l'on ne peut pas contrôler, tous les compteurs et autres équipements de mesure des distances sont autorisés, à condition qu'ils n'indiquent que des distances partielles ou totales, mais en aucun cas des moyennes.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **2^e Las Vegas Hoppeland Rally Legend** représente un parcours de 346,69 Km.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 9 tests de régularité sur routes fermées à la circulation d'une longueur totale de 96,48 km.

Les Tests de Régularité sont :

TR 1.4.7	MADAME BINTJE	12,22 km
TR 2.5.8	SYLVESTRE LE MENESTREL	6,57 km
TR 3.6.9	JEANNOT LE BOULANGER	13,37 km

Particularités : Pour les TR se déroulant sous forme de boucles, en cas de non-respect du nombre de tour prévu, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Plus du nombre de tours prévu : temps réellement réalisé.

- Moins du nombre de tours prévu : plus mauvais temps réalisé par l'ensemble des concurrents dans des conditions normales augmenté d'une pénalité de 30 secondes.

Le **Las Vegas HOPPELAND RALLY Legend** partira 10 minutes avant le **Las Vegas HOPPELAND RALLY Classic** pour la section 1.

L'intervalle idéal entre chaque voiture est d'une minute, cependant, pour favoriser la fluidité du rallye, le Directeur de Course peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.3P. CONTROLES DE PASSAGE (CP) – CONTROLES HORAIRES (CH) – MISE HORS COURSE

7.3.1P. Contrôles de passage

A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser le carnet de bord dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage.

L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalité de 300 secondes.

Les contrôles de passage sur l'itinéraire seront tenus secrets et ne seront donc pas signalés dans le road-book.

7.5P. TESTS DE REGULARITE (TR)

Trois options de vitesse moyenne sont proposées pour réaliser les tests de régularité. Dès l'engagement, les concurrents doivent opter **OBLIGATOIREMENT** pour une seule des 3 Catégories de moyenne et pour la **TOTALITE** des tests de régularité.

L'engagement sera refusé à tout équipage qui n'aura pas fait ce choix.

Pour des raisons de sécurité, le directeur de Course et/ou l'organisateur, pourront modifier les moyennes en fonction des conditions météorologiques. Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des tests concernés.

7.5.1P. Tests de régularité sur route fermée

Les équipages doivent parcourir les secteurs de tests de régularité à une moyenne fixée par l'organisateur et selon le choix fait par le concurrent.

Ces valeurs seront communiquées au choix de l'organisateur, au départ des étapes ou sections, ou au contrôle horaire de chaque test de régularité.

Une classification établie sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante:

- pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessous du temps imparti = **1 seconde de pénalité.**
- pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessus du temps imparti = **1 seconde de pénalité.**

Exemple : Moyenne définie à 45 km/h

Longueur du secteur de test de régularité : 5.1 km

Temps imparti : 6 mn 48 sec

Temps réalisé : 6 mn 59 sec = 11 sec de pénalité

Temps réalisé : 6 mn 30 sec = 18 sec de pénalité

L'organisateur a prévu des points de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel point sur les tests de régularité. Chaque seconde au-dessus ou au-dessous entraînera une pénalité :

- pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessous du temps imparti = **1 seconde de pénalité.**

- pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessus du temps imparti = **1 seconde de pénalité.**

Tout dépassement de plus de 10% de la moyenne haute par le concurrent entraînera une pénalité de **30 minutes et la mise hors course** en cas de récidive.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi quatre classements :

- 1 classement général toutes moyennes confondues,
- 1 classement pour la catégorie «Moyenne Haute»,
- 1 classement pour la catégorie «Moyenne Intermédiaire»,
- 1 classement pour la catégorie «Moyenne Basse»,

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. PRIX EN ESPECES

Non applicable.

10.2P. COUPES

De nombreuses coupes seront distribuées,

10.3P. REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera au podium à Godewaersvelde le samedi 18 octobre à partir de 21h30.

REGLEMENT PARTICULIER

LAS VEGAS HOPPELAND Festival

More games, more fun!

18-19 Octobre 2013

Le **1^e Las Vegas HOPPELAND Festival** est disputé conformément à l'article 22c du Code Sportif International de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA) et du présent règlement particulier.

Le **1^e Las Vegas HOPPELAND Festival** reprend l'intégralité de la réglementation du **Las Vegas HOPPELAND RALLY** à l'exception des articles précisés dans le présent règlement particulier (pour les articles communs aux 2 Rallyes se reporter aux pages précédentes).

Présentation

Le **1^e Las Vegas HOPPELAND Festival** doit être considéré comme une **démonstration** permettant aux participants de parcourir les étapes spéciales et faire évoluer des voitures ayant un intérêt historique chacun à son rythme, dans des normes réglementaires de sécurité, sur un parcours fermé à la circulation publique.

Bien que présentant les conditions d'une épreuve routière sportive, comportant des étapes spéciales sur routes fermées à la circulation publique et étant organisé, notamment sur le plan de la sécurité, comme un véritable rallye, le **1^e Las Vegas HOPPELAND Festival** n'est pas une compétition.

Aucune notion de temps n'est prise en compte, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

PROGRAMME - HORAIRES

Idem Rallye Historic-VHC sauf

Le **1^e Las Vegas HOPPELAND Festival** :

- Ne participe pas à la 1^{ère} section
- Partira 10 minutes avant le **2^e Las Vegas HOPPELAND RALLY** pour les 2^e, 3^e et 4^e sections.

Dates	Horaires	Activités	Lieux
Lundi 19 aout	12 ^h 00	Parution du règlement Ouvertures des engagements	Website
Lundi 7 octobre	24 ^h 00	Clôture des engagements.	Secrétariat
Jeudi 10 octobre	20 ^h 00	Publication de la liste des engagés, des horaires de convocations aux vérifications administratives et techniques.	Website
Dimanche 13 oct.	9 ^h 00-13 ^h 00 10 ^h 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire Ouverture des reconnaissances (art.6.2)	Café-Boucherie
Vendredi 18 oct.	8 ^h 00-13 ^h 00 9 ^h 00 17 ^h 00-21 ^h 00 17 ^h 30-21 ^h 30 19 ^h 30 20 ^h 30 22 ^h 00 22 ^h 15	Mise à disposition du carnet d'itinéraire Ouverture des reconnaissances (art.6.2) Vérifications administratives. Vérifications techniques. 1 ^{ère} réunion du Collège des commissaires sportifs. Réunion des Directeurs de Course Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ. Publication des Heures et ordre des départs.	Café-Boucherie Chapiteau Ets Darrou P.C P.C P.C P.C
Samedi 19 oct.	10 ^h 30 11 ^h 30 20 ^h 00	Mise en parc de départ (Voir Road-book). Départ de la Démonstration – CH 1C Arrivée de la Démonstration	Watou Watou Podium

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

ASA LICENCES

Idem rallye VHC

Directeur de Course Responsable Festival

Boudewijn BAERTSOEN

RACB2288

Commissaires Techniques :

Responsable

Philippe HELLIN

RACB1732

Coordinateur de l'organisation :

Stefaan BRACKX

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.3P. Est admise toute personne physique ou morale, titulaire d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **Las Vegas HOPPELAND Festival** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement téléchargeable sur le site du rallye (www.hoppelandrally.com) dûment complétée, **avant le lundi 7 octobre 2013 à minuit** (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre maximum de partants est fixé à 15 voitures, toutefois ce nombre limité à 90 pourra évoluer en fonction du nombre de partants dans les deux autres rallyes.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés :

▶ **295 Euros**

▶ **590 Euros** en cas de refus de la publicité optionnelle de l'organisateur.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

4.1.1P. Sont autorisées les voitures originales ou répliques parfaites ayant un attrait historique international telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31 décembre 1989.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à « l'esprit » et à « l'aspect » de la démonstration.

4.1.2P. Equipements :

Les véhicules doivent disposer d'un arceau de sécurité, de baquets intacts, de harnais quatre points minimum, ainsi que d'un extincteur de 2kg.

Le port du casque et de combinaisons ignifugées de type FIA 8856-2000 sont obligatoires sur les secteurs de démonstration.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **1^e Las Vegas HOPPELAND Festival** est une **Démonstration** de voitures de rallye historiques sur routes fermées, sans prise de temps représentant un parcours de 281,45 Km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 8 secteurs de démonstration sur routes fermées à la circulation d'une longueur totale de 84,26 km.

Les secteurs de démonstration sont :

SD .4.7 MADAME BINTJE 12,22 km

SD 2.5.8 SYLVESTRE LE MENESTREL 6,57 km

SD 3.6.9 JEANNOT LE BOULANGER 13,37 km

Particularités : Pour les secteurs de démonstration se déroulant sous forme de boucles, en cas de non-respect du nombre de tour prévu, un drapeau rouge sera présenté à l'adresse des contrevenants, lesquels ne pourront poursuivre leur route. A la seconde infraction, ils seront exclus du meeting.

Le **1^e Las Vegas HOPPELAND Festival** partira 10 minutes avant le **Las Vegas HOPPELAND RALLY Historic** à partir du CH1C.

L'intervalle idéal entre chaque voiture est d'une minute, cependant, pour favoriser la fluidité du rallye, le Directeur de Course peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA DEMONSTRATION

7.1P. DEPART

Avant le départ, les voitures seront réunies dans un parc de départ obligatoire selon un horaire de convocation individuelle. (Voir Road-Book).

Parking « Estaminet le Nouveau Saint Eloi »

Gemenestraat 4, chemin mitoyen 8978 Watou
GPS N 50° 49' 25.05" / E 2° 37' 45.00"

Horaire d'ouvertures : Samedi 19 octobre de 10h30 à 11h00.

7.3P. CONTROLES DE PASSAGE (CP) - CONTROLES HORAIRES (CH) - MISE HORS COURSE

7.3.16P. Tout concurrent ayant abandonné ou exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, pourra réintégrer la démonstration après avoir signifié sa décision au Chargé des Relations avec les Concurrents puis en se rendant directement au parc de regroupement suivant d'où il pourra repartir, en temps voulus, pour la section suivante.

7.5P. SECTEURS DE DEMONSTRATION

Le principe de la conduite sur les secteurs de démonstration est la présentation de voitures historiques avec comme seul objectif le plaisir de faire rouler ces voitures en toute sécurité et non la notion de compétition. Tout moyen de mesurer ou comparer les résultats entre les équipages est interdit. Si un équipage ne respecte pas le principe de la démonstration, il sera exclu par le directeur de course.

Toutes les voitures circulent sur les secteurs de démonstration sans aucun chronométrage.

Le départ des secteurs de démonstration n'a qu'un caractère symbolique.

Les voitures doivent s'arrêter au point stop pour obtenir le visa du commissaire en poste.

Tout débordement constaté par les commissaires mis en place sur l'ensemble du parcours pourra amener le directeur de course à exclure définitivement le ou les participants peu respectueux du règlement sur le champ sans aucune possibilité de recours.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise en raison du caractère de la manifestation.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Non applicable.

Aucune notion de temps n'est prise en compte, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.